



CDAS 93

Comité Départemental d'Action Sociale
de la Seine-Saint-Denis

Séance plénière du mardi 19 novembre 2013

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le président,

C'est avec regret et colère que Solidaires aux Finances a appris la réduction des crédits dédiés à l'action sociale ministérielle et interministérielle.

En effet, selon un rapport de l'Assemblée Nationale, l'action sociale interministérielle verra ses crédits diminuer de 11% l'an prochain, passant de 134,9 millions en 2013 à 119,8 millions d'euros en 2014, alors même que la Ministre de la Fonction publique assurait au CIAS du 22 janvier 2013, que le budget de l'action sociale interministérielle permettrait de faire face aux dépenses prioritaires et entendait préserver les prestations servies aux agents.

Regret parce que les besoins des personnels seront encore moins satisfaits.

Colère parce que notre fédération a déjà alerté à maintes reprises la haute administration sur le caractère insensé des politiques budgétaires qui, en instaurant l'austérité, sont socialement injustes et économiquement inefficaces.

Ces politiques sont socialement injustes car ce sont les agents ayant les traitements les plus faibles qui ont proportionnellement davantage recours à l'action sociale, et ce sont donc eux qui seront les plus lésés.

De plus les politiques de « sérieux » ou de « discipline » budgétaire sont économiquement inefficaces car en réduisant la dépense publique et la consommation, elles s'attaquent aux deux principaux moteurs de l'activité économique.

Les statistiques sur le Produit Intérieur Brut français publiées voilà quelques jours (-0,1% de croissance au 3^{ème} trimestre 2013) confirment notre appréciation d'alors : l'austérité décidée au niveau communautaire et appliquée avec zèle au niveau national plonge les États membres de l'Union Européenne dans la récession.

Lors du groupe de travail du 4 Novembre dernier, il nous était annoncé le recentrage du travail de la délégation sur les crèches, la restauration collective et le logement.

Dès lors, comment interpréter la note conjointe de nos deux ministres de tutelle relative à la mutualisation des fonctions support au sein du MINEFI (un des axes du Programme Ministériel de Modernisation et de Simplification - PMMS), datée du 29 octobre et publiée sur le site Acteurs Publics le 12 Novembre, au mépris de toute consultation des Organisations Syndicales, exprimant ainsi une bien curieuse conception du dialogue social ?

Dans ce courrier, nous apprenons notamment (Annexe 1 : Décisions prises) que le support des délégations à l'action sociale sera confié aux services de la DGFIP (par convention) et que la restauration collective sera rationalisée en réduisant le nombre d'associations gestionnaires.

Comment interpréter également les annonces unilatérales de la fonction publique au CIAS du 12 Novembre dernier et notamment la suppression de l'aide à la première installation, aujourd'hui indispensable à nos collègues nouvellement recrutés pour permettre l'installation, notamment en Île-de-France tant l'accès au logement est de plus en plus difficile et onéreux ?

La délégation Solidaires aux Finances vous demande donc ce qu'il en est aujourd'hui pour le département de Seine-Saint-Denis en terme d'organisation de la délégation et quel sera le devenir des agents y étant actuellement affectés.

En matière de restauration, nous réitérons la demande formulée au cours d'un précédent CDAS, d'un état des lieux des subventions par site.

Nous vous rappelons en effet que Solidaires aux Finances revendique, pour tous les agents du département, la possibilité d'avoir accès à un repas au tarif AGRAF, et l'ajustement des différentes subventions dans ce but.

Dans le cas où aucun restaurant conventionné ne se trouverait à proximité, nous revendiquons que la valeur faciale des Tickets Restaurants soit portée à un niveau décent, permettant l'achat d'un repas chaud complet, et que la part payée par nos collègues ne soit pas supérieure au tarif AGRAF associé à leur indice.

Nous souhaitons également que soit étudiée la possibilité d'implanter sur certains sites un restaurant AGRAF et vous demandons que soit organisée par l'AGRAF une présentation de même nature que celle faite lors du CDAS du 11 Juin 2013 par M. VERROYE pour l'ALPAF.

A propos des crèches, les efforts engagés dans le département pour fournir un nombre suffisant de berceaux doivent être poursuivis.

En ce qui concerne le logement, nous nous félicitons du succès du Forum Logement organisé le 15 octobre à notre demande.

Nous réaffirmons également que la force de notre action sociale c'est son réseau de correspondants de proximité, ainsi, nous souhaitons vivement que soit implanté un poste à temps plein (qui existait auparavant) de correspondant à l'action sociale pour les collègues dépendant des services centraux de la DGFIP à Noisy le Grand.

Enfin, à l'heure du vote des actions financées par le BIL, la délégation Solidaires aux Finances souhaite que soit engagé un recensement précis des agents en fonction en Seine-Saint-Denis afin d'assurer la parfaite exactitude du budget de l'action sociale. Nous revendiquons également l'inclusion des stagiaires en formation initiale dans le périmètre de l'action sociale (tant pour les prestations que pour la définition du budget).

Soyez assuré, Monsieur le Président, que Solidaires aux Finances ne laissera pas la MAP devenir la Mort de l'Action Publique, ni le PMMS le Programme de Mise à Mort du Social.

Pantin, le 19 novembre 2013

La délégation SOLIDAIRES Finances au CDAS 93